

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 26 octobre 2021

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 02, donne lecture des procurations suivantes :

- Alain CAUCHOIS à Hervé TRIENTZ,
 - Catherine IMBEYA à Françoise MAILLE-BARBARE,
 - Eric PROOT à Jean-Marc BOSSU,
 - Xavier SCHNEBLE à Maryse LELEU,
- et procède à la nomination du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Maryse LELEU

Ordre du jour :

1. Information des décisions prises par le maire par délégation
2. Décision modificative n°2 – Budget général
3. Création d'un emploi permanent
4. Tableau des effectifs des emplois permanents
5. Acquisition de terrain
6. Subvention exceptionnelle
- ~~X. Contrat de maintenance pour le système de vidéosurveillance~~
7. Convention d'occupation du domaine public pour l'accueil des installations de communications électroniques d'On Tower France
8. Reversement de la fiscalité éolienne
9. Engagement dans le dispositif « Service Civique » et demande d'agrément
10. Création d'un ossuaire supplémentaire
11. Marché du terroir : exonération des droits de place
12. Projet de parc éolien sur le territoire des communes de Chilly et Maucourt
13. Application mobile CityAll

Question ajoutée :

14. Revitalisation du centre-bourg : projet de signalétique communale

Monsieur Bossu demande que les questions 8 et 12 soient traitées en dernier.

1 – Information des décisions prises par le maire par délégation

Décision n° 2021-09 : Attribution du marché pour la création d'une aire de covoiturage rue Curie

Madame le Maire précise que les travaux débuteront le 2 novembre.

2 – Décision modificative n°2 – Budget général

Afin de constater les subventions à venir pour cette année, prévoir les crédits nécessaires au financement des travaux de la rue de Caix et comptabiliser les travaux en régie de la salle de vidéoprotection, Madame Leleu propose de prendre la décision modificative n°2 suivante :

Fonctionnement / Dépenses :

Augmentation de crédits au compte 60611 <i>Eau et assainissement</i>	+ 12 000 €
Augmentation de crédits au compte 60628 <i>Autres fournitures non stockées</i>	+ 8 700 €

Fonctionnement / Recettes :

Augmentation de crédits au compte 722 (Chap 042) <i>Immobilisations corporelles</i>	+ 2 000 €
Augmentation de crédits au compte 7381 <i>TADEM</i>	+ 18 700 €

Investissement / Dépenses :

Augmentation de crédits au compte 21311 (Chap 040) <i>Hôtel de ville</i>	+ 6 450 €
Augmentation de crédits au compte 2315 <i>Installations, matériel et outillage techniques</i>	+ 468 129 €
Diminution de crédits au compte 21318 (Chap 040) <i>Autres bâtiments publics</i>	- 4 450 €
Diminution de crédits au compte 21318 <i>Autres bâtiments publics</i>	- 70 000 €
Diminution de crédits au compte 2135 <i>Installations générales, agencements, aménagements des constructions</i>	- 2 000 €
Diminution de crédits au compte 21538 <i>Autres réseaux</i>	- 300 000 €

Investissement / Recettes :

Augmentation de crédits au compte 1323 <i>Subvention du département</i>	+ 51 856 €
Augmentation de crédits au compte 1341 <i>DETR</i>	+ 46 273 €

Pour : Unanimité**3 – Création d'un emploi permanent**

Considérant que Madame Langlet fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} décembre 2021, Madame le Maire propose la création d'un emploi permanent mixte d'agent d'entretien et d'aide à la personne à compter du 1^{er} janvier 2022. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Le délai de publication de l'annonce du poste à pourvoir est de 2 mois.

Pour : Unanimité**4 – Tableau des effectifs des emplois permanents**

Madame le Maire informe qu'il convient de modifier le tableau des emplois permanents afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Elle propose de supprimer l'emploi de Gardien-brigadier à temps complet et de créer l'emploi de Brigadier-chef principal à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2021.

Pour : Unanimité

5 – Acquisition de terrain

Madame Pioche informe que, par délibération du 3 octobre 2017, la commune s'est portée acquéreur pour l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée section L n°187 d'environ 19 125 m² située entre la rue Maurice Quillet et la rue du Bois Régnier.

En 2017, la Sacicap avait un projet d'aménagement de 10 logements individuels et 28 parcelles à bâtir sur le reste de la parcelle face au lotissement du Bois Régnier.

Le Groupe Tisserin a racheté l'ensemble des actifs immobiliers de la Sacicap et est désormais propriétaire de ladite parcelle.

Le Groupe Tisserin ne souhaitant pas poursuivre le projet d'aménagement du lotissement qu'avait la Sacicap, il propose la cession complète de la parcelle pour l'euro symbolique.

Dans la mesure où le propriétaire renonce à tout projet d'aménagement, Madame Pioche propose que la commune ne se porte plus acquéreur de tout ou partie de la parcelle cadastrée section L n°187.

Pour : Unanimité

6 – Subvention exceptionnelle

Madame le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers en remboursement des frais de la soirée du 13 juillet 2021, pour un montant de 210 € (repas et boissons).

Pour : Unanimité

X – Contrat de maintenance pour le système de vidéosurveillance

Cette question est ajournée car elle porte sur le matériel existant ainsi que sur le projet d'extension de vidéoprotection.

Le matériel installé est garanti un an et ne nécessite pas de contrat de maintenance.

Monsieur Glachant demande si le matériel de vidéoprotection posé est opérationnel.

Monsieur Beauvais répond par l'affirmative.

7 – Convention d'occupation du domaine public pour l'accueil des installations de communications électroniques d'On Tower France

Monsieur Ginon rappelle que, lors du Conseil municipal du 22 octobre 2020, Madame le Maire a été autorisée à signer un avenant de transfert de la convention d'occupation du domaine public au profit de la Société On Tower France pour l'installation d'équipements de radiotéléphonie.

Considérant que cette dernière a demandé l'ajout de 2 nouvelles antennes, de petits matériels et le remplacement d'une antenne existante, Monsieur Ginon propose d'autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle convention d'occupation du domaine public qui débutera au 1^{er} novembre 2021 pour une durée de 12 ans.

La redevance annuelle est fixée à 4 400 € HT.

Pour : Unanimité

9 – Engagement dans le dispositif « Service Civique » et demande d'agrément

Le dispositif du service civique a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ».

Madame le Maire propose :

- de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité,
- de l'autoriser à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale,
- de l'autoriser à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires.

Le premier volontaire recherché aura pour missions l'accueil et l'animation de l'espace coworking pour 32h30 par semaine pendant 8 mois.

Pour : Unanimité

10 – Création d'un ossuaire supplémentaire

Le CGCT et notamment l'article L 2223-4 confie au maire le soin d'affecter à perpétuité un ossuaire dans le cimetière communal permettant d'accueillir les restes des personnes exhumées des concessions récupérées par la commune.

Monsieur Beauvais propose de créer cet ossuaire dans le sous-sol de la chapelle.

Monsieur Glachant demande le coût de revient de l'opération.

Monsieur Beauvais répond ne pas avoir fait d'estimation mais que le coût sera moindre du fait du peu de travaux à effectuer.

Pour : Unanimité

11 – Marché du terroir : exonération des droits de place

L'article L 2125-1 du Code général des propriétés des personnes publiques (CGPPP) impose le versement de droits de place en contrepartie de l'occupation d'un emplacement sur un marché.

Considérant qu'il n'est pas demandé de droit de place aux exposants du marché du terroir et aux commerçants ambulants, Madame Leleu propose d'acter cette décision en la motivant par le désir de ne pas impacter financièrement ces acteurs économiques de proximité dans le contexte de crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid 19.

Madame Douay fait remarquer qu'elle aurait préféré que les commerçants du marché du terroir soient aussi redevables que ceux du mardi matin.

Pour : 20

Contre : 1

Abstention : 2

13 – Application mobile CityAll

Lors du conseil municipal du 24 mars dernier, Monsieur Schnéblé est intervenu sur le projet d'application mobile de notre ville. Après de nouvelles études, il se confirme que Lumiplan (CityAll) se révèle la solution la plus adaptée à nos attentes... Avec Madame Viltart, il a récemment participé à une visio et effectivement le rapport qualité-prix s'avère favorable, offrant également par la suite la possibilité de jumeler les données avec les panneaux d'information. Petit détail qui a son importance : le design et l'aspect général modernes doivent donner envie à nos administrés d'utiliser cet outil de communication...

Madame Leleu propose de souscrire à ce service pour 3 ans. Le prix de l'abonnement annuel étant de 691, 20 € TTC.

Pour : Unanimité

12 – Projet de parc éolien sur le territoire des communes de Chilly et Maucourt

Par arrêté du 30 août 2021, Madame la Préfète a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien comprenant 10 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire des communes de Chilly et Maucourt. La demande a été déposée par la SARL Parc éolien du Chemin Croisé.

Cette enquête se déroule du 14 octobre au 15 novembre 2021. Madame le Maire propose d'émettre un avis à la demande d'autorisation d'exploiter ce parc éolien.

Contre : Unanimité

8 – Reversement de la fiscalité éolienne

Lors du Conseil communautaire du 24 juin 2021, il a été acté que serait créée, à partir du 1^{er} janvier 2022, une dotation de solidarité de 5% des recettes d'IFER et de CFE générées par les éoliennes.

Cette dotation sera prise en charge par Terre de Picardie et les communes d'implantation et redistribuée aux communes n'accueillant pas d'éolienne sur leur territoire.

Le montant de la dotation serait de 1 080 € pour les communes sans éolienne.

Dans la mesure où l'assemblée est foncièrement opposée au développement anarchique de l'éolien, Madame le Maire propose de refuser cette dotation.

Pour : Unanimité

Question ajoutée :

14 – Revitalisation du centre-bourg : projet de signalétique communale

Dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg, Madame Bazard et Madame le Maire ont rencontré Thierry LINEATTE, Maire de Chaulnes, et elles proposent d'adopter une démarche et une maîtrise d'œuvre communes pour la réalisation d'une signalétique communale conformément aux fiches action du cabinet Quartier Libre.

Monsieur Glachant demande quels sont les coûts de cette réalisation.

Madame Bazard indique, selon l'estimation du cabinet, 25 000 euros pour la maîtrise d'œuvre et 100 000 euros pour les panneaux (pour la commune seule).

Informations diverses

Madame le Maire informe avoir reçu un courrier de Monsieur Gance et Madame Boitel demeurant 2 rue des 4 épines qui demandent la pose de ralentisseurs rues des 4 épines et d'Harbonnières. Ils demandaient également que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Madame le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande en précisant qu'il n'est pas possible d'installer des ralentisseurs dans toutes les rues de la commune.

Madame Maille-Barbare signale avoir signé une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques de la Somme et qu'une permanence a désormais lieu en mairie le lundi matin pour les administrés depuis le 13 septembre dernier.

Elle ajoute que la fermeture du centre des finances de Rosières est fixée au 31 décembre 2021, mais la location se poursuivra jusqu'au 30 juin 2022.

À partir de janvier, une permanence se tiendra 2 ou 3 jours par semaine pour les collectivités. Monsieur Bossu demande si les permanences se font sur rendez-vous.

Madame le Maire répond par la négative et que les demandes urgentes peuvent être transmises au secrétariat de la mairie.

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est une compétence obligatoire des Communautés de communes.

Dans cette perspective, une conférence des maires de Terre de Picardie s'est tenue le 1^{er} septembre dernier.

Un groupement a été retenu pour cette mission d'élaboration et c'est le bureau d'études Espace Ville qui est mandataire et spécialiste planification et aménagement.

Le calendrier prévisionnel de l'opération a été présenté :

- Diagnostic jusqu'à mi-2022,
- Projet d'aménagement et de développement durables début 2023,
- Phase d'élaboration de 2023 à 2024,
- Arrêt du projet fin 2024,
- Consultation et enquête publique en 2025,
- Approbation définitive fin 2025.

Des groupes de travail et les membres du comité de pilotage ont été constitués par tirage au sort : Rosières est avec Belloy-en-Santerre, Guillaucourt, Foucaucourt-en-Santerre et Vermandovillers et c'est Monsieur Christian Delaforge, Maire de Foucaucourt-en-Santerre, qui est le représentant COPIL pour le groupe.

D'autre part, chaque maire devait désigner un représentant titulaire et un suppléant par commune : Laurence Michaelis sera titulaire et Dany Pioche suppléante.

Madame Maille-Barbare rappelle que les élus ont reçu un mail pour une réunion d'information le 9 novembre à 18 heures à la salle socioculturelle de Rosières.

Madame le Maire signale avoir reçu, avec Xavier Schnéblé, le président des Partenaires du Santerre. L'association organisera le marché de Noël à la salle polyvalente le 28 novembre prochain. Il est envisagé de regrouper le marché du terroir sur le site, entre les deux stades.

Madame Pioche fait remarquer que des flashes clignotants ont été installés au niveau de l'école de la Sainte Famille pour faire ralentir les véhicules.

Monsieur Beauvais indique que la commune a été récompensée au concours des villes et villages fleuris organisé par le PETR et a obtenu les félicitations du jury pour la 4^{ème} catégorie (communes de 2501 à 5000 habitants) ainsi que 100 euros en bon d'achat chez Gamm Vert Péronne, 2 plantes vivaces et une mangeoire à oiseaux.

La commune a également obtenu les félicitations du jury départemental et la remise de prix aura lieu le 23 novembre à Abbeville.

Questions diverses

Madame Douay demande si une réponse a été réceptionnée concernant l'agrandissement de l'exploitation de Monsieur Tricot.

Madame le Maire répond avoir écrit à la DDPP pour leur faire part des oppositions des riverains et de la commune mais qu'aucun retour n'a été fait. Elle ajoute avoir un rendez-vous à la Sous-préfecture de Péronne à ce sujet le 8 novembre.

Monsieur Glachant évoque le terrain non entretenu rue du 14 juillet qui attire des nuisibles.

Madame le Maire répond que ce terrain appartient à la NORIAP et Monsieur Beauvais ajoute qu'une nouvelle demande de fauchage sera effectuée.

Madame le Maire clôture la séance à 20h56.